

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
PRUNELLI DI FIUMORBU

SEANCE DU 26 FEVRIER 2016

L'an deux mil seize le vingt-six février à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre SIMEON de BUOCHBERG, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION 19/02/2016

Etaient présents : SIMEON DE BUOCHBERG Pierre, MONDOLONI Ange-Marie, ROCCHI Maguy ; MARTINETTI Jean-Philippe ANGELI Alain ; ROSSINI Jean ; SANTONI Marie-Josée ; DOMINICI René ; CASAMATTA ANDREANI Bernadette ; RIBES RUSAFI Régine ; IACOMETTI Stéphanie ; GRIMALDI Michel ; ROCCHI André ; VILLARD ANGELI Dominique ; OTTOMANI Jean-François ; CARIA Sandra ;

Etaient absents : GUIDICELLI Sébastien ; SANTONI François ; CHIODI Sandrine ; OTTOMANI Sébastien ; RUGGERI Aline ; PAOLI Christian ; PIREDDA Albert.

Etaient représentés : SANTONI François a donné pouvoir à Pierre SIMEON de BUOCHBERG
CHIODI Sandrine a donné pouvoir à Sandra CARIA
OTTOMANI Sébastien a donné pouvoir à René DOMINICI
RUGGERI Aline a donné pouvoir à Régine RIBES RUSAFI
PAOLI Christian a donné pouvoir à Dominique VILLARD ANGELI

Secrétaire de séance : VILLARD ANGELI Dominique

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 16

Votants : 21

Absents : 7

dont représentés : 5

N° DEL260216-03

OBJET : Fonctionnement du Télécentre

Le Télécentre, dénommé U Spaziu, a été créé afin d'apporter encore plus d'attractivité sur notre commune Il permettra de fixer les entreprises sur notre territoire et offrira ainsi, des retombées économiques particulièrement intéressantes pour le développement de Prunelli-di-Fium'Orbu.

Le Télécentre est un espace de bureaux sis à Migliacciaru, doté d'un accès internet haut débit et de matériel informatique, mis à disposition du citoyen et de l'entreprise, utiles aux créateurs d'entreprises ou professionnels de passage ainsi qu'aux télétravailleurs, par un système de location.

U Spaziu est constitué de deux bureaux individuels équipés, de trois bureaux open space équipés, d'une salle de réunion équipée d'un système de visio-conférence et d'un accès internet haut débit.

Tous les locaux sont adaptés à l'accueil des personnes à mobilité réduite.

Le Maire explique que la mise en service du télécentre nécessite l'établissement d'un règlement, de convention de mise à disposition des bureaux. Par ailleurs, il précise que cette activité de prestation de service est soumise à TVA (taux en vigueur 20%).

Cependant, au vu du montant estimé des recettes pour l'année 2016 (30 000 € HT), celui-ci étant inférieur au seuil des 32 900 € pour les prestations de services commerciales ou non commerciales, la collectivité bénéficie d'une franchise de TVA.

De ce fait, pour l'année 2016, la commune ne sera donc pas redevable de la TVA. Les tarifs appliqués seront donc les tarifs HT.

.../...

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
PRUNELLI DI FIUMORBU**

SEANCE DU 26 FEVRIER 2016

DEL260216-03

PAGE 2

En fin d'année 2016, il conviendra de vérifier que le seuil des 32 900 € ne soit pas dépassé, le cas échéant il conviendra d'appliquer le régime de la TVA en vigueur.

Dans le cadre du bon fonctionnement du Téléc centre U Spaziu, **et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

De valider le règlement du Téléc centre, la convention de mise à disposition des bureaux proposés dans les documents ci-annexés.

D'approuver les tarifs suivants :

I. Rez-de-chaussée (2 bureaux indépendants de 10 m²) – TARIF AU MOIS

Occupation	1 jour par semaine*	2 jours par semaine*	3 jours par semaine*	4 jours par semaine*	5 jours par semaine*
Bureau fermé	142 € HT	225 € HT	271 € HT	317 € HT	354 € HT

II. Rez-de-chaussée (salle de réunion)

Occupation	Heure (carnet de 5 heures)	Demi-journée de 4 heures	Journée de 09h à 18h
Salle de réunion rez-de-chaussée 4 (capacité max 10 personnes)	75€ HT pour 5 heures Non consécutives soit 15 € HT / heure	45 € HT	75 € HT

III. Bureaux de passage - Collectifs Meublés à usage fixe ou nomade

Occupation ou Utilisation	Formule nomade Ponctuelle
Postes de Travail Libre Service	HEURE : 5 € HT DEMI-JOURNEE (09h-12h ou 14h-18h) : 15 € HT JOURNEE 09h-18h (avec fermeture de 12h à 14h) : 30 € HT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
PRUNELLI DI FIUMORBU**

SEANCE DU 26 FEVRIER 2016

DEL260216-04

PAGE 2

IV. Utilisation de Reprographie et Scan

Utilisation	Tarif
Reprographie – demander code d'accès	0,10 € HT la page en Noir et Blanc 0,20 € HT la page en Couleur

D'autoriser le Maire à mettre en œuvre le service à signer tous documents relatifs à cette opération.

De dire qu'une régie de recettes avec nomination d'un régisseur sera mise en place.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que ci-dessus.

Le Maire,

